

## Délibération n°2025-004

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt – six juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	9
Date de	
Convocation	Affichage
20/06/2025	20/06/2025

**Présents :**

MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DELBAERE, Edith DEWAELE, J.F. REBIER, Eliane SENGULEN

**Procuration :** Mme Claudie JOUVENOT donne pouvoir à M. Alain DAVROUX, Mme A.S VANDEWYNCKELE donne pouvoir à Mme Edith DEWAELE

**Excusé :**

**Absent :** MM Tanguy HERREMAN, Mickaël MERLEN, M.A. MAHIEUX, P. DEVULDER

**Secrétaire de Séance :** Nathalie DECLERCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### REPAS DES AINES ORGANISE PAR LE CCAS – FIXATION DES TARIFS

Chaque année, le CCAS propose d'offrir à ses aînés de plus de 65 ans soit un colis de Noël soit un repas dansant.

Les conditions de participation financière sont les suivantes :

- Le repas est offert aux steenois de + de 65 ans ;
- Le conjoint de – de 65 ans, qui souhaite participer au repas, doit verser une participation de 10€.
- Les aînés désirant tant le colis que le repas doivent s'acquitter d'une participation d'un montant de 40€.

Pour les personnes extérieures à la commune, la participation au repas est possible avec une participation de 40€.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

**DECIDE** de fixer la participation au repas des aînés de la façon suivante :

- Gratuité pour les steenois de + de 65 ans ne bénéficiant que du repas ;
- Conjoint.e de – de 65 ans d'un.e. steenois.e : 10€
- Steenois.e souhaitant le colis ET le repas : 40€
- Personne extérieure : 40€

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

le 30/06/2025  
et publication,  
le  
ou notification  
du

Le Président du CCAS



Le secrétaire de séance

Nathalie DECLERCK